



Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent

VOL D'IDENTITÉ

QUE FAIRE APRÈS AVOIR PORTÉ PLAINTE

Vous êtes victime d'un vol d'identité, voici ce que nous vous recommandons de faire :

- Avisez immédiatement votre institution financière
- Communiquez avec les deux (2) agences d'évaluation du crédit du Canada :
 - **Équifax :** 1 800 465-7166 / www.equifax.ca
 - **Trans-Union :** 1 866 525-0262 / www.transunion.ca
- Demandez à chacune des agences de placer un avis de fraude dans votre fiche. Cela avise vos créanciers de communiquer avec vous avant l'ouverture d'un nouveau compte, ou avant d'apporter des changements à vos comptes actuels.
- Demandez un exemplaire de votre fiche de crédit. En effet, celle-ci pourrait révéler les noms d'autres entreprises ayant fait des demandes au sujet de votre compte ou ayant ouvert de nouveaux comptes en votre nom.
- Communiquez avec chacune des entreprises indiquées dans votre fiche de crédit comme ayant fait une demande au sujet de votre compte. Expliquez la situation et demandez qu'ils :
 - enquêtent l'incident ;
 - annulent et réémettent toute carte possiblement affectée ;
 - ferment tout compte frauduleux ou affecté.

Vous devrez probablement remplir un document de vol d'identité et leur fournir un numéro de rapport de police.